



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

vendredi 01 mai 2020 - 18h00

Mesures de lutte contre le Covid-19

Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, et Sandrine PIROUÉ, déléguée territoriale de l'ARS dans l'Aube, vous informent.

Depuis le mardi 17 mars 2020 midi, des mesures de confinement strict sont en vigueur sur tout le territoire national.

Bilan dans l'Aube depuis le début de l'épidémie :

- 200 personnes actuellement hospitalisées, dont :
 - 10 hospitalisées en réanimation ou soins intensifs au CH de Troyes
 - 190 hospitalisées dans d'autres services, dont 85 au CH de Troyes, 36 au CH de Romilly, 19 au CH de Bar sur Aube, 16 au CH de Bar sur Seine, 20 au SSR COS Pasteur, et 14 au SSR Korian*
- *une erreur de saisie conduit à l'ajustement des données aujourd'hui.*
- 385 retours à domicile
- 152 décès diagnostiqués Covid-19 au total
 - 112 décès en structures hospitalières, dont 75 au CH de Troyes, 22 au CH de Romilly, 12 au CH de Bar sur Aube, 2 Bar sur Seine, 1 à la clinique Korian
 - 40 décès en EHPAD
- 40 lits de réanimation opérationnels à cette heure
- 11 EHPAD et établissements médico-sociaux pour personnes handicapées aubois enregistrent plusieurs cas confirmés Covid-19 parmi les résidents.

Conformément aux consignes nationales, l'ensemble des EHPAD ont mis en place, à partir du 30 mars, des mesures de protection renforcée pour l'ensemble des résidents, le confinement notamment.

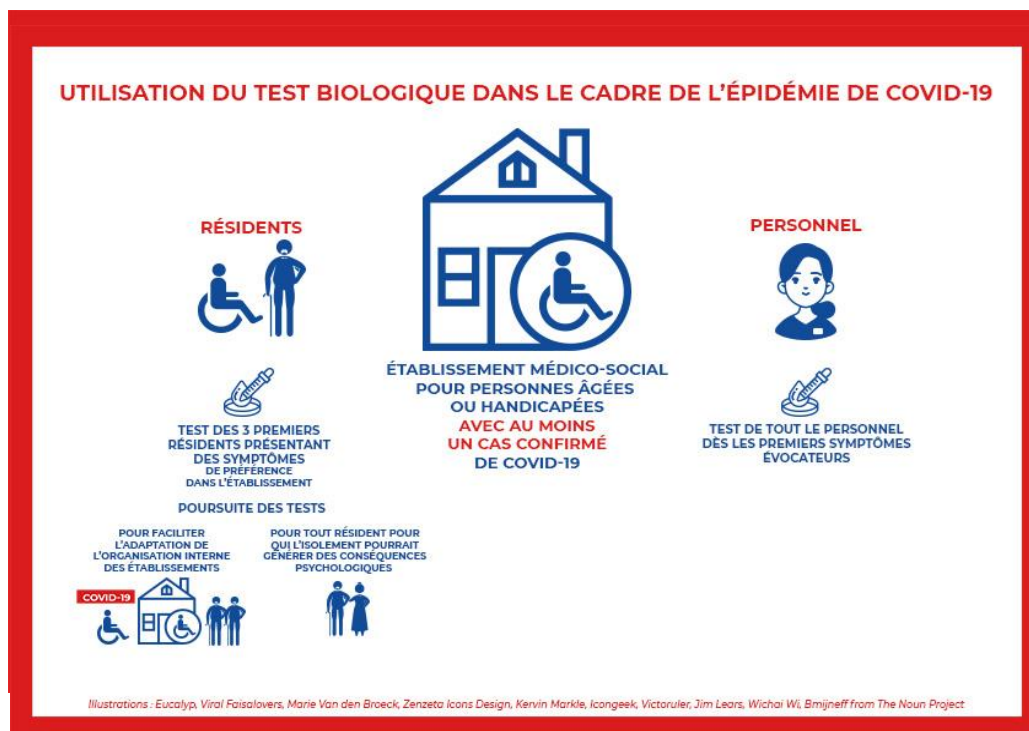
Depuis le début de l'épidémie, une task-force médicale constituée de médecins de l'ARS et du conseil départemental de l'Aube suit la situation sanitaire et apporte un appui aux établissements médico-sociaux, en particulier les EHPAD, quel que soit leur statut (public, privé ou associatif) et elle conduit, notamment, des échanges téléphoniques quotidiens avec les directeurs de ces établissements (appui méthodologique, informations sur les consignes nationales et régionales, équipement en EPI, etc.).

L'Aube bénéficie de trois consultations dédiées au COVID-19 en médecine de ville : une consultation SOS médecins, une consultation à Aix en Othe et une consultation à Bar sur Seine.

Elles sont accessibles uniquement avec un rendez-vous pris au préalable.

Organisation des dépistages

Une nouvelle stratégie de déploiement des tests RT PCR s'est mise en place pour les établissements médico-sociaux. Il s'agit de tester les résidents et les soignants volontaires selon les principes ci-dessous.



Rappel des gestes barrières



Liens utiles :

Un numéro vert national 0 800 130 000 répond à vos questions sur le COVID-19, 7J/7, 24H/24

Site national de référence : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus>

Site de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>